

L'AVENIR

Paraît tous les SAMEDIS dans l'après-midi.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
 Pour un an, 10s.
 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'Avenir,

ANNONCES.

On reçoit les ANNONCES tous les jours de 8h. à M. à 6h. P.M. Les prix des annonces, quoique les colonnes du journal soient plus larges que celles des autres journaux, sont les mêmes, et l'on fait des remises considérables sur celles publiées à long terme.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
 EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

"LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT"

RÉDIGÉ PAR UN
 COMITÉ DE COLLABORATEURS.

POESIE CANADIENNE.

[Pour l'Avenir.]

REVERIE.

Quand le ciel se fait sombre, ou qu'au déclin du jour,
 Notre âme vers son Dieu se porte avec amour,
 Combien il serait bon, si nos faibles prunelles
 Pouvaient, sans s'émoûsser aux splendeurs éternelles,
 D'un ange rayonnant soutenir le regard!
 De voir cet ange ami, descendu des étoiles,
 S'asseoir, silencieux, souriant et sans voiles,
 Près de notre chevet, et, sur notre œil hagard,
 Laisser tomber le sien, nu par un doux hazard!
 De savoir du bel ange, où ces âmes chéries,
 Qui remplissent nos cœurs et qui charmaient nos vies,
 Amis toujours constants, au tems des jours mauvais,
 Enfants, nos chers espoirs, épouses adorées,
 De savoir de lui, dis-je, où Dieu les a placées,
 S'ils ont des trônes d'or et de riches palais!

Ah! nous ne pensons pas qu'au sein de nos demeures,
 A chaque instant du jour, à chaque pas des heures,
 Nous pouvons contempler quelques anges sercins,
 Ou qui le deviendront, n'en nourrissons nul doute,
 Si l'enfant d'être heureux ne les prend sur la route,
 Et si, toujours joyeux, nous leur tendons les mains!
 Ces anges-là, ce sont nos enfans et nos femmes,
 Chair fait avec la chair, qui captive nos âmes!
 C'est l'air qui généreux, qui nous ouvre son cœur
 Et que ne fait point fuir le souffle du malheur.

J. LENOIR.

Montréal, 17 févr., 1848.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler,
 parceque tout se remue et s'agit autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI 26 FÉVRIER, 1848.

Session de la Législature.

EDUCATION—TRAVAUX PARLEMENTAIRES.

Dans ce moment où notre loi d'éducation semble occuper tous les esprits par l'espérance de lui voir subir quelques modifications à la prochaine session de la législature, nous nous réjouissons, pour nous et pour nos lecteurs, qu'on nous ait adressé le *Journal of education* publié dans le Haut-Canada par Egerton Ryerson, surintendant des écoles. Ce journal, qui a pour but de populariser et de développer nos moyens d'instruction, nous permettra d'apprécier notre propre système d'éducation, en nous fournissant des points de comparaison avec celui du Haut-Canada.

Les deux systèmes se ressemblent par la beauté de leur principe éminemment populaire. C'est le peuple qui a fait la loi actuelle par ses représentants, et c'est le peuple lui-même qui est appelé à la faire fonctionner directement dans ses paroisses. L'exercice seul de ce devoir lui sert de toute une éducation politique.

Nous extrayons quelques passages de cet excellent journal, qui ont le mérite de l'actualité pour nous Bas-Canadiens qui ne rêvons que changements et destruction de ce qui existe pour toujours tenter du nouveau. "Dans un pays qui a une charte de liberté comme le Canada, le peuple ne peut recevoir l'instruction sans son consentement, sans sa coopération volontaire. C'est là la seule base raisonnable et possible de tout système public d'éducation élémentaire, et c'est celle du nôtre. L'allocation provinciale pour les écoles est l'œuvre volontaire du pays par l'entremise de ses représentants dans la chambre; la cotisation de chaque comté est l'œuvre volontaire de ses habitants par l'entremise de leurs représentants dans le conseil municipal; la bâtisse de chaque maison d'école, l'emploi et le salaire de chaque maître d'école est l'œuvre volontaire des habitants de chaque arrondissement par l'entremise des commissaires de leur choix. L'exécutif lui-même ne pourrait pas établir une seule école commune dans aucun de ces collèges électoraux.

Le peuple seul par des représentants de son choix peut le faire... Les règles et les dispositions générales de la loi ne sont qu'une protection contre les abus individuels ou locaux, du fonds provincial ou municipal des écoles—des moyens d'en faciliter, d'en assurer une distribution et une consommation bienfaisantes, et de suppléer au manque de connaissances locales.

"Le progrès du système et la diffusion des connaissances diminueront la nécessité de certaines dispositions de la loi, et créeront la nécessité de nouvelles. La maturité dans tout imprime un caractère de simplicité."

C'est ce caractère de simplicité et de stabilité que notre législation, suivant les idées et la pratique anglaises, semble avoir pris à tâche de faire disparaître de nos lois depuis l'Union de 1841. Les changements que l'on a faits et que l'on parle encore de faire dans la session prochaine à la loi des écoles et à celle des municipalités, font du peuple un jouet pour lequel on n'a aucun respect et que de grands enfans mènent et ramènent de ça et de là à volonté. Trois fois, depuis trois ans, on a complètement bouleversé la loi des municipalités; et nous avons déjà eu deux différentes lois d'éducation dans le même espace de temps.

Ce défaut de consistance démoralise le peuple, brise son énergie, tellement, que nous avons nous mêmes entendu dire à des habitants: "Nous nous donnons bien de garde de payer ou d'agir, la loi sera rappelée l'année prochaine;" à d'autres-ferons-nous cette année comme l'année dernière?.....

Il est sans doute certaines dispositions de la loi des écoles que nous aurions aimé à voir différentes; mais ces dispositions n'affectent en rien le fonctionnement général, et ne nécessitent pas sur tout l'admission d'un nouveau principe qui multiplierait jusqu'à vingt et trente le nombre des surintendants subalternes, qui, tout en imposant une nouvelle contribution au trésor déjà épuisé de la province, diminuerait la part d'action que le peuple a dans la mise à exécution de la loi.

L'on semble d'ailleurs fausement attribuer l'opposition à la loi, qui s'est manifestée dans quelques localités, à des défauts dans les détails de la loi. Tout vrai patriote a admis jusqu'à présent, et ne peut qu'admettre le principe de la cotisation forcée, à l'exemple de tous les pays plus avancés, qui lui doivent leurs progrès rapides dans la civilisation; et cependant qui niera que ce ne soit là la cause unique de l'opposition à la loi actuelle. Quelqu'en soient les dispositions secondaires, il se trouvera toujours des hommes à vues étroites et intéressées qui s'intrigueront à les trouver insuffisantes pour raviver et exploiter certains préjugés des masses. Qu'on ne hasarde donc rien sur de fausses données. Le peuple du Bas-Canada a soif et profite de moyens efficaces de s'instruire. Le rapport du surintendant de l'éducation fait foi que, sur 230 municipalités qui divisaient le Bas-Canada en 1846, 30 seulement ne se sont pas conformés aux exigences de la loi. Et pour être véridiques, ajoutons que sur ces trente municipalités retardataires, on n'en compte que quatre dans les vieilles paroisses; toutes les autres se trouvent dans les townships peuplés d'étrangers, hommes d'entraves, aux idées arriérées, dont l'émigration nous surcharge, et qu'il nous faut tirer péniblement à la remorque dans la voie du progrès.

Nous disons plus, le peuple est pour la loi actuelle. Le résultat des dernières élections a montré le peuple repoussant honteusement des hustings presque partout, indistinctement, ceux qui se présentaient à lui avec un programme soit de changements à la loi actuelle, soit d'abolition complète. Le peuple du Bas-Canada a été fort jusqu'ici par la stabilité de ses institutions: il faut suivre l'esprit du dernier mandat du peuple, hautement refusé à ceux qui le menaçaient d'une législation inconstante. "Autre chose est dit le *Journal of education*, de modifier suivant que le temps, l'expérience peut le suggérer, et autre chose est de tirer et de renverser une loi d'après les inspirations du caprice ou les mouvements de la passion. La première conduit à la maturité, la seconde perpétue l'enfance; la première perfectionne lentement ce qui est commencé, la dernière est toujours à recommencer de nouveau; l'une satisfait des besoins nouveaux à mesure qu'ils naissent, inspire la confiance et encourage les efforts, l'autre crée la confusion et le dégoût, offre des prétextes à l'indifférence, décourage et paralyse tout effort."

C'est à la presse, organe, protectrice des peuples à surveiller et à diriger le fonctionnement et les tendances de la législation. C'est à elle à éclairer les masses en développant des lois qui, comme celles des écoles et des municipalités, sont les sources et le boulevard des libertés. Nous sommes portés à croire que si jamais la cause de l'éducation a été compromise la fausse direction que la presse a généralement donnée à son action toujours si

puissante, et la manière dont jusqu'à présent cette cause a été soutenue par ses apôtres les plus zélés, y ont grandement contribué.

Depuis la cession, le gouvernement sans cesse arrêté par le mauvais vouloir de l'Angleterre n'avait pu donner au peuple qui les demandait que des moyens très imparfaits de s'instruire; enfin une loi d'éducation nous est accordée en 1845. La grande majorité du peuple s'en empare avidement et la met à profit. Une minime partie des habitants, presque tous étrangers, excitée par des intrigants ignorants, remplit les campagnes de clameurs, se révolte contre ce qu'elle s'obstine à appeler *taxe*, et se porte même dans quelques localités à des excès déplorables. On n'entend que les plaintes des mécontents, les autres mettent tranquillement et en silence la loi à exécution. La presse, trompée parcequ'elle n'entendait que les plaintes, a cru y voir la manifestation des sentiments d'une grande majorité des habitants, là où, réellement, il n'y avait que ceux d'une petite minorité. Elle et tous ceux qui répondirent à ses appels pressants pour une cause si sainte, surpris autant qu'affligés de l'accueil qu'on semblait faire à une loi aussi favorable, et si longtemps désirée, accueil si antipathique aux mœurs connues et paisibles de nos bons habitants, se sont imaginés qu'elle devait avoir été faite d'une manière essentiellement défectueuse. Presque personne n'a entrepris d'en montrer les ressources et la beauté, de faire disparaître les préjugés dont elle était l'occasion, de la faire aimer enfin. Car si une bonne chose n'est pas aimée tout d'abord c'est qu'on n'en voit pas la bonté et les avantages. Mais la presse s'est généralement contentée de signaler et de flétrir, (quelquefois par de pures personnalités,) certains hommes qui trouvent dans leur ignorance les ressources de leur opposition au système actuel, puis de signaler quelques défauts dans la loi, puis d'en rejeter la responsabilité sur une administration qui n'avait pas la confiance du pays. Une loi est bien mauvaise qui ne paraît prêter un seul bon côté qu'on puisse faire ressortir pour la présenter sous un jour favorable.

Aussi tous les vrais patriotes, et il y en a presque autant que d'individus chez les Bas-Canadiens, se sont-ils empressés de mettre leurs talents à contribution pour suggérer des amendements à une loi qu'un fonctionnement suffisant, que des rapports officiels et discutés, des différentes paroisses, que des décisions des tribunaux de droit ou d'équité, interprétés aussi bien qu'exécuteurs des lois et reflets des coutumes et usages du peuple, ne permettent pas encore d'apprécier dans tous ses avantages et ses vrais défauts.

Aussi encore, grand nombre des candidats aux dernières élections dans le Bas-Canada méconnaissent les vœux mal représentés de la majorité des habitants, ont-ils brigué leurs suffrages avec de longues listes d'amendements à la loi actuelle, tous aussi peu mûris les uns que les autres voir même avec des principes qui la nullifient en grande partie, s'ils ne la renversent entièrement.

L'imprudence de semblables appels à un peuple, qui essaie péniblement ses premiers efforts pour sortir de l'ignorance, est d'exciter et de perpétuer la fermentation par le pays plutôt que de la calmer, c'est de confirmer les retardataires dans leurs vaines espérances de réussir tôt ou tard à faire disparaître entièrement une loi qui le contraire, c'est de retarder le moment salutaire de leur adhésion à la marche suivie par la majorité.

Mais l'instinct populaire ou, si l'on veut, le bon sens populaire a su résister à ces insinuations, et indiquer indirectement la nature des vrais intérêts de la nation, en rejetant ces candidats peu clairvoyants. Ressantant les torts immenses que lui avait causés une minorité injuste par le refus, pendant ces quatre dernières années, de toute participation au pouvoir, de toute influence publique au mépris de sa charte politique, le peuple a unanimement accepté la loi d'éducation actuelle, moins parfaite peut-être que celle qu'il pourrait plus tard désirer, il l'a acceptée telle qu'elle est, pour concentrer son énergie vers un résultat plus urgent, avoir enfin des représentants assez forts pour revendiquer sa juste part d'influence et de droits politiques. Il a réussi au-delà de toute espérance.

Le parti libéral est fort numériquement et moralement, comptant dans ses rangs plus des deux tiers des représentants élus. Lui maintenant de recueillir les fruits de quatre années d'opposition vigoureuse, à un pouvoir corrupteur et sans responsabilité, et de remplir ses obligations envers le peuple, comme le peuple a rempli les siennes envers lui par une sanction aussi universelle, aussi solennelle de sa conduite. Le parti libéral a eu tout le temps de préparer et de mûrir des réformes salutaires et urgentes pendant ces quatre dernières années d'exclusion, étranger qu'il était à toute participation dans les affaires

générales. L'opinion publique réclame des mesures efficaces pour la sûreté des droits de la majorité, et qui seront une garantie contre la violation future de ces droits. La RÉFORME ÉLECTORALE, qui ne peut être obtenue que par un vote des deux tiers des deux chambres; une loi d'émigration; les municipalités de paroisses, que, nous dit-on, M. Lafontaine se propose de rétablir en les combinant avec les municipalités de comté; une loi des élections qui assurera la franchise élective de tous les citoyens; une réforme postale, sont des mesures qu'il est impossible de retarder ou de remettre à une session subséquente. Le moindre accident peut, par le retard, compromettre à jamais le sort de ces mesures. La discussion de ces sujets est donc d'une actualité plus grande que celle d'amendements ou de changements à la loi d'éducation, et l'opinion publique doit se hâter de signaler au gouvernement futur les besoins du peuple accrus par l'inertie d'une administration chancelante.

F.

Organisation, Réforme et Progres.

Notre confrère de la *Minerve* a relevé l'espèce de reproche que nous avons adressé à la presse, à lui plus particulièrement, dans notre numéro du 12 courant. Nous avions complètement perdu de vue les quelques articles qu'il avait publiés dans le courant juillet et d'août pour provoquer une association dans le district de Montréal, semblable à celle de Québec. Aussi c'est avec une entière satisfaction que nous lui rendons cette justice de dire qu'il a fait voir la nécessité de cette organisation, et qu'il en a démontré les avantages. Il comprendra facilement que notre mémoire nous ait été infidèle connaissant, comme il le sait, le peu d'échos que ses articles ont eu dans le district, et l'oubli complet dans lequel ses confrères et lui-même ont laissé tomber ce sujet qui ne peut cependant paraître de peu d'importance à tout libéral et principalement à tout canadien. Nos reproches quoique partiellement inexacts n'étaient donc pas tout-à-fait dépourvus de fondement. Au reste ceci ne change rien à la question principale, et nous sommes bien aise de voir que notre confrère prend l'engagement de travailler à répandre l'idée du besoin d'organisation. Il fait en même temps un appel à toute la presse de le seconder dans cette carrière que nous regardons dans le moment comme la plus belle que puisse parcourir le journalisme parcequ'elle a pour objet d'indiquer au peuple un moyen de s'assurer l'exercice de ses droits. Nos confrères journalistes de la *Revue*, des *Mélanges*, du *Pilot* ne manqueront pas, nous l'espérons de se rendre à cette invitation patriotique. Agitons tous ensemble; nous finirons par remuer les plus engourdis. Il n'est pas un homme si apathique qu'il soit qui ne soit prêt à faire un sacrifice de son repos, si on peut une fois le convaincre de la nécessité de ce sacrifice. Il ne s'agit que de donner l'élan, à Montréal, par exemple, et tout le reste suivra. Nous avons besoin d'une organisation, non passagère, mais forte et permanente. Nous en avons besoin pour plusieurs objets également nécessaires indispensables pour notre nationalité. D'abord pour nous assurer l'exercice plein et entier de nos droits politiques, nous en avons parlé dans notre numéro du 12. Mais nous en avons surtout besoin pour un objet que d'éloquents écrivains ont développé depuis quelque temps sur le *Canadien* de Québec. "L'établissement des townships par des canadiens." M. O'Reilly, missionnaire des townships de l'est vient d'écrire sur ce journal une troisième lettre dans laquelle il peint en traits de feu l'état humiliant de nos frères, dans ces différentes localités. Partout la grande majorité des canadiens s'y trouve dans la misère la plus abjecte, à la porte d'américains "qui affluent de tout ce qui peut rendre la vie heureuse dans un nouvel établissement" dit le patriotique écrivain. Cet état humiliant pour la nationalité toute entière, c'est à notre indifférence que nous le devons. Pourquoi combattons-nous depuis si longtemps, avec tant d'énergie, avec une si héroïque persévérance? n'est-ce pas pour arrêter notre nationalité sur la pente du gouffre que lui creuse l'élément étranger? Comment se fait-il alors que nos chefs pourtant si habiles n'aient pas senti que, assise sur le sol, notre nationalité y pousserait des racines qu'on ne pourrait jamais arracher; que maîtres de la propriété foncière nous serions chez nous en Canada; que les efforts de ceux qui veulent notre annéantissement comme race viendraient se briser contre cette masse de propriétaires qui sont le troisième pouvoir dans l'état? Oh! comment ne l'ont-ils pas compris encore! comment à l'heure, à la minute qu'on leur a mis sous les yeux cette faute, *oui cette faute!* ne se sont-ils pas levés, tous ensemble, amis et adversaires (n'importe car il s'agit de la nationalité) pour pousser le cri de douleur qu'ils ont dû réprimer à l'annonce de cette fatale nouvelle? Mais non ils sont restés muets. Les théories gouvernementales, les ont poussés sur des hauteurs d'où ils ont perdu de vue les besoins réels du peuple; de là notre peu de progrès dans l'organisation. C'est dans ce sens surtout que nous avons besoin de réforme et de progrès: réforme prompte, immédiate dans les idées; progrès rapides, proportionnés aux besoins, dans l'exécution des moyens, plus largement choisis, pour arriver au but auquel nous devons tendre. Sans cela, résignons-nous à devenir ce que souhaitent si ardemment nos ennemis, "des scieurs de bois et des charroyeurs d'eau." Mais non; nous allons sortir de notre apathie. Si nos chefs ne se mettent pas à la tête du mouvement, que la jeunesse entre dans la carrière; c'est

d'elle surtout qu'il s'agit, c'est son avenir qui est en jeu, c'est sa postérité qui est menacée: c'est donc à elle de donner l'exemple. De grands sacrifices ne lui coûteraient pas; nous la connaissons assez pour le savoir. Que serait-ce si on ne lui demandait qu'un sacrifice nominal? Une contribution comme celle de la propagation de la foi; par exemple, un sou par semaine. Nous étions 524,000 il y a quatre ans. Qu'une personne sur dix donne son sou par semaine, et nous aurons chaque année le moyen d'établir plus de cent jeunes canadiens, remparts vivants de notre nationalité. Nous espérons donc que la jeunesse surtout ne sera pas sourde à l'appel que lui fait M. O'Reilly, véritable canadien de cœur et de sentiments, que bientôt nous aurons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs les premiers pas de l'association naissante, mais grande même à son berceau et dont le développement devra être aussi prompt que le besoin en est pressant.

S. E.

L'article qui précède était composé lorsque nous avons reçu de l'Institut-Canadien l'annonce que nous publions plus loin, convoquant une assemblée de tous les jeunes gens Canadiens-Français de cette ville dans ses salles rue St-Gabriel, dans le but de fonder une association pour encourager l'établissement des Canadiens-Français dans les Townships de l'Est, d'après les vues de Messire O'Reilly.

Cette convocation a été faite par l'Institut-Canadien sur la demande d'un grand nombre de ses membres, par une requête présentée à la dernière séance de cette association. L'Institut en prenant l'initiative, en prêtant ses salles et son influence pour encourager la formation d'une société aussi importante pour l'avenir des Canadiens-Français que celle dont il est question, aura vraiment mérité du pays. C'est une suite des grands principes de libéralité et de philanthropie professés jusqu'à présent par cette institution vraiment utile. Nous espérons que la jeunesse de Montréal ne sera pas sourde à l'appel de l'Institut, et que l'assemblée de jeudi prochain répondra dignement à cet appel éminemment national.

X.

COMMERCE.

Magasin Modèle.

Nous traduisons de *Hunt's Merchants Magazine* l'article suivant. Nous ne saurions trop recommander à nos jeunes lecteurs de le lire avec attention. Ils y verront ce que la régularité avec un système méthodique peuvent produire lorsqu'ils sont pratiqués ensemble et fidèlement. Nous ne le donnons pas seulement pour nos lecteurs engagés dans le commerce, mais bien pour tous; ils peuvent y puiser d'utiles leçons, qu'ils soient marchands, industriels, avocats, cultivateurs, etc., etc. La ponctualité est une grande vertu de nos jours, où le moindre retard peut quelques fois occasionner de grandes pertes en conséquence de la concurrence qui va toujours croissant et qui rend les affaires commerciales ou autres, plus difficiles et plus précaires.

"Le montant des ventes effectuées à ce magasin est de £7,500, par année; chaque département est désigné alphabétiquement. Les tablettes et rangs de marchandises sont numérotés, et sur l'étiquette attachée à chaque pièce de marchandise sont marqués, la lettre du département, le numéro de la tablette et du rang auquel appartient telle pièce de marchandise. Le caissier reçoit une certaine somme extra par semaine, et il est responsable de tout le mauvais argent qu'il reçoit. Il y a un livre dans lequel toutes les ventes de chaque commis sont entrées, tous les jours, et leurs salaires sont calculés tous les soirs, comme un tant par cent, sur leurs ventes de la journée, que l'on place au bas de la page, afin de connaître le coût proportionnel de ces ventes. Les comptoirs sont connus par des couleurs imaginaires, telles que le comptoir rouge, vert, bleu, etc., etc. Les verges et époussoirs sont peints de manière à correspondre avec la couleur imaginaire du comptoir, de sorte que, par cet arrangement fort simple, ils sont toujours à leurs places, et, si quelquefois il en manque, on trouve facilement le commis en défaut.

Tout le papier à enveloppe est porté au fond du magasin sur un comptoir où il y a un garçon qui le taille en morceaux convenables aux paquets qui se vendent dans les différents départements, où ils les transportent. Les morceaux trop petits, les plus petits mêmes, qui sont généralement jetés dehors par les autres marchands, sont tous mis dans un sac, et ils rapportent à cet homme systématique la somme de vingt piastres par année. Dans une partie du magasin il y a un buffet pour les outils nécessaires, dans lequel il y a un petit établi. Le buffet occupe très peu de place; cependant on y remarque tous les outils dont on se sert dans un magasin. Il sont placés en forme circulaire, l'égoïne étant au milieu, et les plus petits viennent chaque côté; derrière chaque outil est peinte en noir, sur le mur, la forme de l'outil.

Il est conséquemment impossible que rien ne se trouve à sa place excepté par la mauvaise intention de quelqu'un, et, s'il manque quelque chose, le mur l'annonce immédiatement par l'ombre de l'outil écarté. Ce système si méthodique par lui-même est des plus salutaires. On voit des personnes qui ne peuvent, (quelque négligentes qu'elles soient en entrant dans cette maison,) s'empêcher de devenir vigilantes, actives, ponctuelles et régulières; elles contractent de meilleures habitudes, qui étaient pour elles, avant, de vrais fardeaux. Le bureau du propriétaire est élevé sur une plate-forme de manière qu'il peut voir en aucun temps les transactions de chaque département du détail. Il y a des tubes qui communiquent de chaque département au bureau du

propriétaire afin que, lorsqu'un des commis ou autres employés désirent savoir quelque chose du patron, sans se déranger de sa place, il puisse le faire. On fait dans tous les départements des factures de paquets que l'on remet aux pratiques avec le change lorsqu'il y en a. Par ce moyen les détailliers ne laissent jamais leurs places et ils sont toujours prêts soit à offrir aux chalands un nouvel article ou à prendre garde que rien ne parte sans qu'ils le sachent.

Sa manière toute particulière de compter le tant par cent du salaire du commis sur ses ventes le rend toujours capable (considérant la qualité et le goût de la marchandise qu'il vend,) de se faire une idée assez juste de la valeur relative des services de ses employés en proportion de leurs salaires. Par l'arrangement alphabétique des départements, la désignation des tablettes, etc., aucun commis, quand même il n'aurait pas été deux heures dans le magasin, peut remettre chaque chose à sa place. Il a formé des négociants des plus habiles et qui font autant honneur à leur profession qu'à leur patron."

E. B. J.

Le numéro de la *Minerve* du 21 courant contient sous le No. 10, l'article suivant: "On dit que M. le ministre Daly, s'est empressé de souscrire à l'*Avenir*, deux jours après la publication d'une certaine correspondance écrite par un partisan de lord Metcalfe, dans laquelle il disait: "Réunissons-nous à M. Papineau; il nous a déjà conduits à la victoire; il nous y conduira encore!" cette victoire, dans les souvenirs de M. Daly, c'était la création du conseil spécial dont il a fait partie, et dont les ordonnances ont conduit à l'échafaud plusieurs de nos compatriotes, et un plus grand nombre sur la terre étrangère. M. Daly a une heureuse mémoire. L'heureux temps que celui du conseil spécial, n'est-ce pas?"

Cet article renferme implicitement, quelque ait été l'intention de notre confrère, un reproche d'avoir publié cette correspondance. Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons: nous ouvrons nos colonnes à toute discussion d'une nature publique, qui ne contient pas de personnalités. Voilà comme nous entendons notre devoir, et avec cela, nous nous inquiétons fort peu des quolibets.

..... E,

CORRESPONDANCES.

Corporation.

M. le Directeur,

Permettez-moi de me servir de la voie de votre journal pour attirer l'attention du public sur la question de savoir s'il ne serait pas de la compétence et de la juridiction de nos édiles d'obliger les citoyens de Montréal de porter des habits chauds pendant l'hiver ou des vêtements légers pendant l'été, au gré de notre corporation. C'est une question que se faisait un goguenard, en lisant un placard signé de l'inspecteur des chemins de cette ville, qui défendait de faire usage de voitures à roues, après une forte chute de neige. Le goguenard en question se torturait l'esprit pour trouver une raison plausible qui eût pu autoriser une pareille ordonnance. Il se creusait la tête à cette méditation tout à fait métaphysique, lorsqu'un passant de ses connaissances lui demanda pourquoi il s'arrête comme un iourdeau à méditer sur les ordonnances municipales. C'est, dit-il que la chose me paraît si singulière que je n'ai pu m'empêcher de faire une petite station pour rire quelque peu. Il faut avouer que notre espiègle avait raison. C'est si drôle, c'est si excentrique de voir une ordonnance interdisant, au beau milieu du Canada, au mois de janvier, l'usage de voitures à roues, quand la terre est couverte d'un pied et demi de neige! Mais il paraît que la bienveillance officieuse et tout à fait paternelle de nos pères conscrits, ne se borne pas à proscrire l'usage des voitures à roues pendant l'hiver. Elle veut aussi interdire l'usage des traîneaux, sleighs, et autres voitures d'hiver, pendant l'été. C'est pourquoi l'on voit de même au printemps, lorsque la poussière a succédé à la neige et à la glace de nos rues, une autre ordonnance municipale dûment placardée aux coins de toutes nos rues, nous obligeant de laisser les voitures d'hiver pour reprendre celles d'été. Cette législation si sage, si prévenante, si bienveillante, si officieuse, ne devrait-elle pas s'étendre jusqu'à nous obliger d'oter nos redingottes et nos lourds capots de pelletterie pendant l'été, et nous forcer à les porter pendant l'hiver? Au reste, si l'amusement que nous procure la corporation par de pareils placards, ne coûtait rien aux citoyens qui paient toutes ces balivernes, nous ne pourrions que l'encourager à nous donner de temps à autre de pareils sujets de comédie.

UN TÉMOIN OCULAIRE.

Réforme et Progres.

M. le Directeur,

La justice et l'impartialité qui ont toujours présidé à la rédaction de votre journal, nous donnent l'assurance que vous publierez les observations que nous ont suggé-

rées votre article éditorial, *Organisation, Réforme et Progrès*, inséré dans votre publication du douze courant.

Comme vous, nous déplorons le défaut d'esprit public et d'organisation dans le Bas-Canada, car nous comprenons que c'est à cette organisation que les Etats-Unis doivent leur puissance et leur prospérité. Aussi nous avons reconnu, non pas avec surprise, mais avec peine, que le représentant actuel du comté de Huntingdon, redoute, l'*Organisation, la Réforme et le Progrès*. Si les rédacteurs de l'*Avenir* admettent nos communications ils appercevront bientôt, et le public avec eux, que les Canadiens qui ont fait de l'*opposition* à M. Sauvageau, n'étaient pas en réalité, aussi *aveuglés* qu'on vous l'a fait croire. Pour aujourd'hui qu'il nous suffise de citer un trait qui, vous mettra en état de juger quel progrès ferait la réforme sous les auspices d'hommes du caractère politique de M. S.

Il est notoire qu'un certain nombre de pamphlets publiés par le comité de la réforme et du progrès de Québec furent envoyés dans chaque comté pour y être distribués, et inviter par là les personnes influentes de chaque localité, à mettre la main à l'œuvre et à suivre le progrès de nos amis de Québec. Ces pamphlets furent livrés à H. Lanctôt, écuyer, notaire de la paroisse St-Edouard. M. S. en ayant eu connaissance, se fit remettre nous ne savons par quelle autorité, tous ces documents; et depuis il les tient soigneusement cachés. Il en a agi ainsi, dit-il, afin de consulter M. Lafontaine..... Comment expliquer cette conduite? montre-t-elle un grand désir de la réforme et du progrès?

PLUSIEURS DU COMTÉ DE HUNTINGDON.

Un mot à la Minerve.

M. le directeur, je croyais que quelques jours avant une session aussi importante, les organes de notre parti, les journaux libéraux mettraient tous les instants à profit; que chaque numéro serait consacré à exposer nos besoins et nos vœux, et à traiter les grandes questions qui vont venir sur le tapis. Mais il paraît que c'était une mauvaise pensée, une illusion, un songe doré. C'est du vieux; par le temps qui court, grands comme petits, il faut faire de l'esprit, faire des farces. Nous avons vaincu c'est le temps de chanter: à demain les affaires importantes. Je suis revenu, Dieu merci, de mon erreur, et moi qui croyais hier que la presse devait s'occuper de réforme électorale, d'émigration, de liberté du commerce, de réforme des postes, et de cent autres choses aussi futiles, j'ai découvert dans la *Minerve* du 21, courant qu'il n'en était rien; qu'à l'approche du carnaval la presse devait rire et farcer quand même.

Parmi ces farces, il en est une qui m'a paru une véritable énigme, à moi. Au chapitre dix de ce recueil de *bons mots*, je vois que M. Daly a souscrit à l'*Avenir*. Je ne l'aurais pas cru, si ce n'eût été la *Minerve*. comment vous recevez un pareil abonné? M. Daly a souscrit à votre journal: savez-vous pourquoi? Imprudents jeunes gens, vous ne le soupçonnez pas, c'est parce que vous avez osé donner une place dans votre journal à Anti-Union, vous avez osé laisser ce correspondant publier librement ses opinions. Mais savez-vous que *Anti-Union est un partisan de lord Metcalfe*, et vous lui permettez de publier des horreurs comme celle-ci: "Réunissons nous à Papineau, il nous a déjà conduits à la victoire; et il nous y conduira encore." N'est-ce pas clair comme le jour que ces paroles ne tendent à rien moins qu'à faire relever l'échafaud? Quelle logique! quelle profondeur de vues, et surtout qu'elle consistance, c'est un abyme pour une intelligence ordinaire. J'espère que vous allez cesser de laisser ainsi chacun exprimer librement ses opinions. Vous feriez bien mieux de faire comme votre confrère, des farces en une colonne et dix-sept temps.

OUI.
Montréal 23, février 1848.

M. le Directeur,

L'intérêt de votre feuille va chaque jour croissant, avec les efforts de vos collaborateurs, le talent qu'eux et vos correspondants déploient. L'on reconnaît la jeunesse pensante, vigoureuse, patriotique, la jeunesse qui comprend l'avenir et les destinées glorieuses que cet avenir prépare à elle et au pays.

Votre correspondant "Je crois" vient de signaler le plus grand et le plus dangereux écueil qu'ait semé sur notre route la politique machiavélique des Durham et Sydenham, écueil d'autant plus dangereux qu'il semblait inaperçu de nos pilotes les plus habiles. Oui, nous marchions tête baissée vers l'abîme, confiant dans la théorie si vague et si mal définie de "gouvernement responsable," prêts à confondre tous les pouvoirs de l'état, à en livrer tous les attributs et tout l'exercice à un petit nombre d'hommes, qui, détachés pour un temps du contrôle immédiat du peuple, constitueraient une oligarchie dictatoriale, autant au moins sous l'influence de la couronne que sous celle du pays. Nous échangerions le pouvoir de faire les lois pour celui de les exécuter! Nous effacerions l'importance, la puissance, les prérogatives du grand corps émanant directement de la volonté populaire, la chambre d'assemblée, pour en revêtir exclusivement les hommes que la couronne appelle ses *premiers serviteurs*! Et la chambre élective, cette seule branche du gouvernement que la constitution anglaise reconnaît appartenir à la masse de la nation, ce corps si auguste qui, depuis 91, est le seul palladium légal des libertés co-

loniales, nous le verrions abaisser au niveau de ces anciens parlements de France, qui n'étaient que de simples bureaux d'enregistrement pour les édits et volontés despotiques du monarque! Il est temps que le pays se réveille, qu'il demande que sa constitution soit définie, qu'il ne permette pas l'abandon des principes libéraux qui ont de tout temps fait sa force, l'abandon d'aucune part des libertés si restreintes que l'Angleterre nous accorde et qu'elle cherche sans cesse à diminuer. Que cette constitution soit adaptée à notre état social, nos besoins, nos penchans, nos intérêts. Que nous chérissions les principes encore plus que le pouvoir. Que la vérité seule et la raison soient nos guides. Et que nous progressions sans cesse dans la voie libérale où la Providence nous dirige vers de grandes destinées. C'est le vœu d'un

15 févr., 1848.

DÉMOCRATE.

PROFESSION MEDICALE.

DISTRICT DE QUÉBEC, 11 FÉVRIER 1848.

M. le Directeur,

Vous me permettez, je pense, de me servir de la voie de votre inestimable journal pour faire connaître, à nos législateurs et au public, en général, le pénible état dans lequel sont aujourd'hui plongés les hommes de l'art. Quand on voit une profession aussi honorable que celle de la médecine réduite à une si grande dégradation, on n'a presque point de courage pour l'exercer. Un médecin, qui a à cœur de se mettre au niveau de la profession, qui fait tout son possible pour l'exercer avec honneur, se sent découragé quand il voit que des hommes, qui les premiers devraient leur aider à atteindre ce but, ne servent, au contraire, qu'à y mettre des entraves, leur susciter des obstacles et à les dénigrer même: je veux parler de quelques-uns de nos bons curés de campagne. Il m'en coûte beaucoup d'entamer un tel sujet, mais les abus qui se glissent sont trop criants pour que je les passe sous silence. Quelques-uns d'entre eux munis d'un petit traité de médecine intitulé (guide auprès des malades) se mêlent de traiter presque toutes les maladies. Il n'y a pas même jusqu'aux cancers les plus invétérés dont ils se font fort de guérir. Je demanderai à ces MM. où ils ont fait leurs études médicales pour prendre sur eux la responsabilité de traiter une des maladies même les plus graves. Ils savent aussi qu'il y a des charlatans dans leurs paroisses respectives et, bien loin de leur interdire toute administration de remèdes, ils semblent, au contraire, les favoriser, surtout lorsque les médecins ne veulent pas sacrifier à tous leurs caprices. Cela s'explique assez facilement, c'est que plusieurs sont charlatans eux-mêmes. Il est un autre abus non moins important à faire connaître et dont la honte retombe sur ceux qui ont droit d'y remédier et qui peuvent si facilement empêcher qu'il se commette. Ici il s'agit de ce que nous appelons vulgairement et improprement *sage-femmes*. Je dis improprement parce que bon nombre d'entre elles sont indignes de porter un nom semblable, par leur improbité, leur intempérance et surtout leur ignorance crasse. Exemple: une de ces maussades et imprudentes femmes fut appelée ces années dernières pour la femme de mon voisin, et qui était sa proche parente. Elle passa presque deux jours auprès de cette femme et ne fit appeler aucun médecin quoique ses parents le lui conseillaient, donnant pour réponse: laissez-moi faire quand le temps sera venu *viendra bain*. Enfin, voyant que cette femme s'en allait mourante, elle mit l'orgueil de côté (je dis orgueil parce que la plupart de ces meurtrières de femmes là ont tant de confiance en elles-mêmes, et se fient tant sur leur propre force et leur capacité qu'elles semblent avoir honte d'être obligées d'appeler un médecin pour leur aider et croient qu'il ne pourra mieux faire qu'elles, tant il est vrai de dire qu'il n'y a personne qui se croit plus savant qu'un quelqu'un qui n'a presque point d'éducation,) et m'envoya enfin chercher.

Je m'y transportai aussitôt et trouvai la malade sans connaissance; je n'eus que le temps de faire une visite et tout de suite l'enfant vint au monde, mais asphyxié probablement par une longue pression sur le cordon ombilical. Je fus assez heureux pour ramener la femme à la connaissance, mais elle était tellement épuisée qu'à peine lui sentais-je le pouls. Elle en eut pour plus d'un mois à recouvrer les forces qu'elle avait perdues pendant son accouchement-martyre. Il faudrait que MM. les curés interdisent toutes ces femmes et les obligent à se faire instruire par un médecin. Il y a peut-être dix de ces imparfaites femmes dans la paroisse où je suis obligé de pratiquer, et sur les dix il n'y en a qu'une seule qui soit capable d'exercer cet art. Il y a sans doute d'honorables exceptions et mon intention, bien loin de vouloir les interdire, est plutôt de les prier de continuer à faire le bien, à s'illustrer de plus en plus. Il est un autre reproche que je suis obligé de faire à quelques curés de campagne, c'est de trop favoriser un médecin de leur goût pour en écraser un autre qui bien souvent aura beaucoup de capacité, mais qui ne sera pas aussi adulateur. Bien souvent quand ils vont administrer un malade, si les gens veulent avoir un médecin, ils leur disent: allez chercher M. un tel; ils vont même jusqu'à vouloir les forcer d'aller le chercher, et si à la fin ils ne peuvent réussir bien souvent ils prescrivent eux-mêmes des re-

mèdes de peur qu'ils aient un autre médecin. Vous savez aussi, M. l'éditeur, qu'il y a de ces gens stupides qui ne font rien sans en parler à M. le curé, même quand ils ont besoin de se faire soigner pour la plus légère maladie, et M. le curé leur dit: faites-vous donc soigner par M. un tel. Il est du devoir, je pense, d'un pasteur de conseiller à ses pénitents malades de se servir d'un médecin, mais s'il y en a plusieurs dans la même paroisse il ne doit pas désigner lequel. Si le malade lui demande son avis comme de raison il peut le lui donner, mais avec franchise et impartialité et surtout avec beaucoup de modération.

UN MÉDECIN DE LA CAMPAGNE.

NOUVELLES.

Ouverture du Parlement.

Première Session du 4e Parlement du Canada.

Hier, à trois heures et quelques minutes, Son Excellence le gouverneur-général fit l'ouverture du Parlement.

Les membres de la chambre d'assemblée étant revenus de la salle du conseil législatif,

M. Cayley proposa comme orateur Sir Allan McNab. En faisant cette motion l'hon. membre fit allusion à l'impartialité, aux connaissances parlementaires, à la conduite antérieure du candidat.

M. Prince, en secondant la motion, dit que ce choix ne devait pas être une affaire politique; que pour lui c'était par estime, par reconnaissance pour la conduite antérieure de S. A. McN. qu'il votait pour lui. Que la pratique en Angleterre était de continuer l'orateur qui avait donné satisfaction à tous les partis. L'hon. membre cita plusieurs cas de l'histoire d'Angleterre où des Tories avaient élu des Whigs, et où des Whigs avaient élu des Tories. Sir Allan ne savait pas le français, il est vrai, mais l'expérience avait prouvé que cela n'était pas indispensable. M. Baldwin en amendement proposa M. Morin. S'il fallait s'en tenir aux considérations purement personnelles, il ne proposerait pas d'amendement. M. McNab était son ami. Mais il fallait choisir celui qui donnerait le plus de satisfaction tant en chambre que dans le public. M. B. fit remarquer la nécessité que l'Orateur comprît et parlât les deux langues. Il insista particulièrement sur ce point, et conclut par l'éloge de M. Morin. M. Lafontaine dit qu'il approuvait tout ce que M. Baldwin venait de dire en faveur de M. Morin.

La division des voix ayant été demandée, elles furent prises comme suit, et M. Morin élu à une majorité de 35.

Pour Sir Allan McNab—MM. Badgley, Boulton, Carroll, Cameron, Cayley, Crysler, Daly, McDonald, (Kingston) Malloch, McLean, Myers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood (Brockville) Sherwood (Toronto) Smith (Frontenac) Stevenson et Webster—19.

Pour l'hon. A. N. Morin—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton (Norfolk) Bouthillier, Brooks, Burritt, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Holmes, Jobin, Johnson, Lafontaine, Latérière, Laurin, Lemieux, Leslie, Lyon, McDonald (Glengary) Marquis, McConnell, McFerlane, Merritt, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown) Scott (Deux-Montagnes) Smith (Durham) Smith (Wentworth) Taché, Thompson, Watts, Wetenhall—54, majorité—35.

Membres absents—Blake, Cuthbert, Dickson, Mongenais, Wilson—5.

Qui n'ont pas voté—2.

Qui n'ont pas été proclamés.—Beauharnais, Trois-Rivières, Terreboune.

M. Morin ayant pris le fauteuil, Sir Allan le félicita en termes cordiaux et avec une expression de sincérité remarquable.

Puis la chambre s'ajourna jusqu'à lundi à 2½ h. P. M.

Lecture de M. Parent.

L'Institut-Canadien de Montréal nous a encore procuré samedi dernier une de ces soirées aussi charmantes qu'instructives. M. Parent n'a pas fait défaut à sa réputation. La présence de messieurs Lafontaine, L. J. Papineau, le Dr. Meilleur, le Dr. Taché, le juge Mondelet, et nombre d'autres fonctionnaires publics, avec nos charmantes dames de Montréal, augmentait l'intérêt de la séance. Cette lecture, sur la loi d'éducation actuelle, peut être considérée comme un modèle pour la vigueur et la variété du style, et prouve en même temps l'habileté de M. Parent à donner une tournure agréable à des méditations sérieuses et profondes. Nous croyons même devoir recommander, à ceux qui voudront juger impartialement des opinions qu'il livre à la discussion, de se défier des couleurs dont son style les revêt pour n'en peser que la nature et l'opportunité. Notre article sur l'éducation était composé lorsque ce discours parut; après une lecture sérieuse et réfléchie, nous nous réservons d'expliquer nos vues sur le système d'éducation de M. Parent, et sur son opportunité.

C. F. Papineau
F.

—Le nommé Leeley dont il est fait mention plus haut vient d'être arrêté dans l'état de New-York, comme nous l'a appris une lettre adressée à un particulier de cette ville. Le shérif qui l'a fait prisonnier l'a fait au péril de sa vie. Leeley a fait feu sur lui plusieurs fois, et le shérif a été obligé de se servir d'une arme à feu pour le prendre. Leeley a été blessé au genou, et il est probable que les américains vont lui faire son procès pour avoir attenté à la vie d'un de leurs shérifs. Cette nouvelle nous est parvenue au moment de mettre sous presse.

—On nous prie d'informer le public qu'il se tiendra un Bazar jeudi prochain le quatre mars dans le Couvent des Dames de la Congrégation dans un but de charité—Les tables seront tenues par les jeunes Demoiselles du Couvent. Les portes seront ouvertes depuis 10 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M.

—L'Honorable DENIS BENJAMIN VIGER vient d'être nommé Membre du Conseil Législatif, sa commission a été publiée dans la *Gazette du Canada*, samedi dernier.

Nous avons souvent parlé des améliorations que nous nous proposons d'apporter à la publication de l'*Avenir*, et c'est pour nous un vif plaisir que d'avoir à annoncer à nos lecteurs aujourd'hui, que la *Société de l'Avenir* a décidé, à sa dernière assemblée, d'augmenter son capital afin de pouvoir être plus en moyen d'établir le journal sur un pied convenable et digne de l'encouragement qu'il a reçu du public canadien depuis sa fondation. Nous sommes doublement satisfaits du résultat que nous avons obtenu jusqu'à ce jour, parce qu'il comporte en lui une preuve non équivoque de ce que peut l'esprit d'association, bien entendu et mis en pratique, sujet sur lequel nous nous sommes souvent arrêté et que nous avons développé assez au long il y a quelques mois.

Si l'encouragement continu qui nous a été accordé depuis quelque temps ne se ralentit pas et si le capital que nous avons en vue d'obtenir se réalise, nous nous proposons de publier le journal deux fois par semaine au premier mai. Cette amélioration, qui demandera de notre part plus de sacrifices qu'actuellement encore, sera faite cependant sans augmenter la souscription, si nos abonnés se conforment strictement à la condition de payer d'avance. Déjà plus de la moitié du capital requis est souscrit et nous espérons ne pas éprouver de difficultés à obtenir le reste. La jeunesse en a pris la moitié, laissant l'autre partie aux citoyens plus âgés qui ont, eux aussi, fait leur devoir jusqu'à présent. Nous comptons, sur notre liste, des citoyens des plus marquants et des plus influents des différentes classes de la société.

Nous espérons donc que nos abonnés vont s'empresse de nous payer d'ici au premier mai, afin de nous mettre en état de pouvoir régler les améliorations d'après les revenus à notre disposition. Que chaque souscripteur se pénétre bien de cette idée que la prospérité d'un journal est entre les mains de ses abonnés et qu'il ne dépend que d'eux de l'avoir beau, grand, bien imprimé, bien rédigé, etc., etc. et que ces choses si essentielles à un bon journal, ne s'obtiennent qu'avec de l'argent, de l'argent et de l'argent, à l'exception de la rédaction de notre journal qui est gratuite. Si chaque souscripteur à notre feuille se faisait une obligation de nous trouver un abonné, chose assez facile, nous en aurions suffisamment pour publier un journal à 10s, qui rencontrerait l'appui et l'approbation du lecteur le plus difficile à contenter.

Comme il pourrait se faire que nous oublions de demander quelques citoyens à devenir actionnaires qui seraient disposés à le faire, nous pouvons leur dire qu'ils pourront toujours le faire en envoyant leur nom au directeur. Les parts sont de £3, payables au premier mai et juin.

Nous regrettons d'avoir reçu la correspondance d'un *Campagnard*, trop tard pour ce numéro, mais elle paraîtra mardi matin, dans une feuille extraordinaire que nous publierons pour mettre devant les yeux de nos lecteurs, le discours d'ouverture du parlement provincial, qui sera prononcé lundi après-midi par Son Excellence.

Aux correspondants etc., etc.

- Hiboux. A reçu sa réponse.
- A. B. écr. St. Rémi. Reçu remise.
- J. C. R. écr. New-York. Vos instructions seront suivies.
- W. H. Sous considération.
- Essai lu à l'Institut,—prochainement.
- Morale Publique. Remis.

CLUB CANADIEN.

Des COURSES auront lieu MERCREDI, le PREMIER MARS prochain, et le jour suivant, à MIDI, à la Rivière St-PIERRE, vis-à-vis le Pavillon, où les bourses suivantes seront offertes.

- Première classe—Une Bourse de £6 5 0
Ouverte à tous Chevaux Trotteurs.—Un mille à répéter, trois milles en cinq.—Entrée: 12s. 6d.
- Troisième classe—Une Bourse de 2 10 0
Ouverte à tous Chevaux Trotteurs qui n'ont jamais gagné de match ou sweepstakes.—Un mille à répéter, deux milles en trois.—Entrée: 5s.

JEUDI 2 MARS.

- Deuxième classe—Une Bourse de 3 0 0
Ouverte à tous Chevaux élevés en Canada
Un mille à répéter, deux milles en trois.—Entrée 7s. 6d.
- Première classe—Une bourse de 5 0 0
Ouverte à tous Chevaux Ambleurs.—Un mille à répéter, deux milles en trois, entrée 10s.

Les entrées devront être faites un jour avant les courses, ou avant 10 heures A. M. le jour des courses, chez M. JOS. ROUSSELLE, rue Notre-Dame, à Montréal. Si les entrées ne sont pas faites avant le tems ci-dessus mentionné, les personnes désirant entrer leurs chevaux seront tenues de payer l'entrée double.—Toute dispute sera jugée en définitive par les juges.

Montréal, 26 fév. 1848.

Institut-Canadien

M. le Dr LEROUX fera une Lecture dans les salles de l'Institut-Canadien ce soir, à huit heures précises, sur l'Hygiène; des sièges seront réservés pour les Dames.

Par ordre,

V. P. W. DORION,
Sec. Arch. I. C.

26 février 1848.

Grande Assemblée

DE LA

JEUNESSE CANADIENNE

de Montréal

CONVOQUÉ PAR L'INSTITUT CANADIEN

Aux fins d'organiser une Association pour favoriser

L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST

PAR

DES CANADIENS.

Cette assemblée aura lieu JEUDI à 7½ du soir, dans la salle de Discussion de

l'Institut-Canadien.

Par ordre

V. P. W. DORION,
S. A. I. C.

Librairie et Atelier de Reliure

DE

C. O. BEAUCHEMIN.

A VENDRE par le Soussigné:—

4000 Chemins de Croix double, élégamment reliés, avec gravures. Prix: 8 chelins la douzaine, Répertoire pour les Notaires, avec index.

Le Soussigné a aussi l'honneur de prévenir le public, que l'on pourra se procurer tous les Livres en usage dans les écoles, ainsi que les fournitures des Bureaux.

C. O. BEAUCHEMIN,
No. 15, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 déc.

Brasserie Pigeon.

M. A DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront à l'avenir sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & Cie.

{ NARCISSE PIGEON.
{ A. & T. SAUVAGEAU.

Montréal, 9 fév. 1848.

LE REPERTOIRE NATIONAL

OU RECUEIL DE

Littérature Canadienne.

On peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson.

Montréal.—20 nov.

RESTAURANT COMPAIN,

PLACE D'ARMES.

M. COMPAIN, qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la *Réforme* où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St-Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celle de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est qu'un Restaurant, tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toutes espèces, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.

Il peut donner des diners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout temps.
4 déc. 1847.

Pharmacie Centrale.

DR. PICAULT,

No. 69, Rue St. Paul,

MONTRÉAL.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, Rue St-Vincent,—Montréal.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son ATELIER TYPOGRAPHIQUE, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que:—

- LIVRES, PAMPHLETS,
- CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT,
- CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
- CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
- TRAITES, CARTES DE VISITES,
- CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
- PROGRAMMES DE SPECTACLE, ETC.

Blancs de toutes espèces pour MM. les Avocats, Notaires et Huissiers.

Le tout avec goût et célérité.

Tout le matériel de son établissement est NEUF, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

LE VÉRITABLE

PORTRAIT DE S.S. PIE IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE.

28 pouces de haut sur 22 de large.

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'école Italienne, sera bientôt mise en vente chez les soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ, S. S. PIE IX, ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'UN SI ILLUSTRE PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure lui mériteront, sans doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU ET LAMOTHE,

Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 20 novembre 1847.

SALSEPAREILLE! SALSEPAREILLE!! SALSEPAREILLE!!!

Chasse du système le mercure qui y est contenu et guérit radicalement les maladies pour lesquelles on l'emploie généralement.

Pour plus de détails voir la *Minerve*, l'*Aurore*, le *Transcript*, le *Pilote*, etc. etc.,

agence centrale à la pharmacie du Dr. Picault, 69, rue St. Paul.

Consultations.



CONDITIONS DU JOURNAL.

L'*Avenir* paraît tous les samedis dans l'après-midi sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. Le prix d'abonnement est de dix chelins par année, payables par semestre d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal *gratis*.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur de la société, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, chez M. P. GENDRON, no. 24, rue St. Vincent; à la chambre-de-nouvelles de l'INSTITUT-CANADIEN, no. 25, rue St. Gabriel; chez MM. E. R. FABRE, et Cie; ainsi que chez les agents ci-dessous:

AGENTS DE L'AVENIR.

- Québec, S. DRAPEAU.
- Trois-Rivières, P. NOURIE.
- Champlain, A. J. MARTINEAU.
- Berthier, P. J. GUITTÉ.
- St. Anne de la Pérade, L. BUREAU.
- Sorel, J. B. LAMÈRE.
- St. Ours, JOS. GERMAIN.
- St. Jean Dorchester, J. MARCHESSEAU.
- St. Hyacinthe, J. C. BACHAND.

Imprimé pour les propriétaires par P. GENDRON, imprimeur, No. 24, Rue St. Vincent, où l'on pourra laisser tous ordres, annonces, etc.